

PROGRAMME DE SENSIBILISATION INCENDIE CDT* / ERP** TOUT PUBLIC***

« Votre sécurité est au cœur de notre métier »

PUBLIC VISÉ:

Tous salariés conformément aux articles R4227-28 et R4227-39 du Code du travail, par groupe de 4 à 10 personnes maximum

PRÉ-REQUIS:

Aucun prérequis

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES:

Acquérir les bases théoriques et pratiques à la prévention et à la lutte contre les débuts de feu

Être capable de donner l'alerte rapidement

Utiliser les moyens de première intervention.

DURÉE:

Elle est d'une durée de 1h30

MÉTHODE:

Échanges, exposés, débats et retour d'expérience avec diffusion de vidéo pédagogique ;

Exercices pratiques avec extincteur laser et utilisation d'un générateur de fumée pour les mises en situation.

<u>DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION SENSIBILISATION INCENDIE TOUS</u> SALARIES

Partie théorie :

Accueil et présentation de la formation

La combustion:

- Le triangle du feu / les classes de feux les modes de propagation / le danger des fumées.

Conduite à tenir en cas d'incendie

Principes de prévention, les consignes de sécurité à observer en présence d'un feu

L'alerte des secours (intérieur ou extérieur)





PROGRAMME DE SENSIBILISATION INCENDIE CDT* / ERP** TOUT PUBLIC***

Partie pratique:

La mise en œuvre des moyens d'extinctions de première intervention

- Présentation des agents extincteurs : eau avec additif, CO2, couverture, etc.
- Procédés d'extinction : étouffement, refroidissement, inhibition
- Descriptif et mode d'emploi d'un appareil extincteur portatif
- Technique d'approche et d'extinction d'un foyer naissant

Exercice d'extinction manipulations des extincteurs à eau pulvérisée et CO2 laser

- Manipulation des extincteurs de formation
- Jeux de rôle

Synthèse et débriefing de la formation

SUIVI ET ATTESTATION

L'obligation de former ses salariés à l'évacuation relève de la suite de l'article R4227-39 qui précise que : Les exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois.

La formation sensibilisation incendie donne lieu à une remise d'attestation dématérialisée transmis au chef d'établissement

MATERIELS PEDAGOGIQUES UTILISES POUR LA FORMATION

- Local pouvant accueillir de 4 à 10 personnes (mis à disposition par le client)
- Tables & chaises (mis à disposition par le client)
- Matériels pédagogiques (organisme de formation)
- Vidéoprojecteur Outils informatiques (organisme de formation)
- Extincteurs à eau et CO2 Laser (organisme de formation)

<u>Titre et qualité du formateur : SSIAP 2 minimum ou sapeur-pompier</u>

*CDT : code du travail

**ERP: établissement recevant du public

***La notion tout public englobe les personnes en situation de handicap

